

**Procès-verbal APPROUVÉ de la réunion  
du Conseil d'intendance tenue le 7 mars 2013,  
à la vinerie Muir Murray, à Lower Wolfville**

<p><b>Membres du Conseil d'intendance présents</b> <b>Administrateurs votants</b> Claude DeGrâce, Société Nationale de l'Acadie Naomi Blanchard, Grand Pré and Area Community Association (présidente de séance) Charlie Curry, Grand Pré Marsh Body (arrivée à 11 h) Mike Ennis, conseiller municipal, Municipalité du comté de Kings Marianne Gates, ADR de Kings Marilyn Perkins, Première Nation Glooscap Robert Moreau, Parcs Canada Stan Surette, Société Promotion Grand-Pré</p>	<p><b>Administrateurs d'office</b> Dawn Sutherland, employée de la Municipalité du comté de Kings Marcel McKeough, ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle- Écosse Neal Conrad, ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse</p> <p><b>Remplaçante et personne-ressource</b> Ann Palmeter, Grand Pré and Area Community Association Victor Tétrault, Société Promotion Grand-Pré</p>
<p><b>Autres participants</b> Angela Morin, secrétaire de séance</p> <p><b>Observateurs</b> Alan Stewart (départ à midi) Cora Mae Morse (départ à midi)</p> <p><b>Absences motivées</b> Eric Larocque, Société Nationale de l'Acadie Diana Brothers, présidente du conseil de comté, Municipalité du comté de Kings Mary-Jo Mackay, ministère des Communautés, de la Culture et du Patrimoine de la Nouvelle-Écosse</p>	

1. Mot de bienvenue et présentations – M<sup>me</sup> Blanchard, coprésidente, ouvre la réunion à 10 h 4.
2. Adoption de l'ordre du jour
  - 2.1. Ajouts à l'ordre du jour : point 4a, Rapport financier, et point 4b, Correspondance.
  - 2.2. Proposition : M. Surette, appuyé par M. DeGrâce, propose l'adoption de l'ordre du jour. La proposition est adoptée à l'unanimité.
3. Approbation des procès-verbaux
  - 3.1. Réunion du 6 décembre 2012 : M. Ennis, appuyé par M. Moreau, propose l'approbation du procès-verbal modifié. La proposition est adoptée à l'unanimité.
  - 3.2. Réunion du 24 janvier 2013 : M. Moreau, appuyé par M. Surette, propose l'approbation du procès-verbal modifié. La proposition est adoptée à l'unanimité.
  - 3.3. Réunion extraordinaire du 21 février 2013 : M. Ennis, appuyé par M<sup>me</sup> Perkins, propose l'approbation du procès-verbal. La proposition est adoptée à l'unanimité.
  - 3.4. Questions découlant des procès-verbaux des réunions antérieures
    - 3.4.1. Les procès-verbaux et les documents connexes seront envoyés par courriel au Conseil, en formats Word et PDF.

3.4.2. Point reporté : lettre de remerciement du Conseil à l'ancien coprésident, M. Boudreau  
(mesure à prendre : coprésident)

4. Rapport financier – M<sup>me</sup> Gates donne un aperçu des comptes du Conseil d'intendance et de l'ADR à la clôture : le solde est de 19 724,98 \$. Elle remet un chèque libellé à l'ordre de la Société du Paysage de Grand-Pré. Proposition : M<sup>me</sup> Gates, appuyée par M. DeGrâce, propose l'approbation du rapport financier. La proposition est adoptée à l'unanimité.
  - 4.1. M<sup>me</sup> Gates décrit brièvement le reste des biens du Paysage de Grand-Pré conservés à l'ADR : caisse du dossier et son contenu – remis à M. Moreau. Tous les signataires ont reçu copie de la proclamation du site du patrimoine mondial par le crieur municipal. Il est proposé d'en remettre une copie à la députée provinciale de la région et à la Première Nation Glooscap. L'ordinateur portable contenant les fichiers de gestion du projet par l'ADR a déjà été transféré aux coprésidents.
5. Correspondance du ministre de l'Agriculture – Voir la lettre du ministre de l'Agriculture dans laquelle il propose que son personnel rencontre le Conseil d'intendance et la Municipalité du comté pour discuter des modalités de suivi et d'entretien. La rencontre pourrait avoir lieu le 25 avril, à la réunion du Conseil.
6. Projet d'acte constitutif et de règlement administratif
  - 6.1. Acte constitutif – M<sup>me</sup> Blanchard lance la discussion au sujet du projet d'acte constitutif et de règlement administratif.
  - 6.2. Proposition : M. Moreau, appuyé par M<sup>me</sup> Gates, propose de modifier l'acte constitutif pour y ajouter les signataires du protocole d'entente, les cinq principes directeurs et les buts visés. La proposition est adoptée à l'unanimité.
  - 6.3. Proposition : M. Ennis, appuyé par M<sup>me</sup> Gates, propose que l'acte constitutif soit adopté avec les modifications proposées ci-dessus. La proposition est adoptée à l'unanimité.
  - 6.4. Règlement administratif – des modifications mineures sont apportées (se reporter au document).
  - 6.5. Proposition : M<sup>me</sup> Gates, appuyée par M. Curry, propose l'approbation du règlement administratif, y inclus les modifications indiquées dans l'ébauche. La proposition est adoptée à l'unanimité.
7. Divers – M. Curry fait le point sur les terres endiguées et les activités du Grand Pré Marsh Body.
8. Conclusion des affaires du Conseil d'intendance en tant que comité de l'ADR – Aucune discussion n'a lieu.
9. Proposition : M. DeGrâce, appuyé par M. Moreau, propose de transférer tous les dossiers en suspens à la nouvelle Société du Paysage de Grand-Pré. La proposition est adoptée à l'unanimité.
10. Remerciements aux collaborateurs qui quittent le Conseil
  - 10.1. Au nom du Conseil, M. DeGrâce remercie M<sup>me</sup> Gates de son appui soutenu et lui remet un cadeau de départ. M. McKeough propose que le Conseil envoie une note à l'ADR pour la remercier de son appui et de la gestion du projet, avec copie conforme à la Municipalité du comté et au ministre du Développement économique.
11. Levée de la séance – M. Moreau propose la levée de la séance à 12 h 10.

Pause repas

## ATTESTATION DE LA SECRÉTAIRE

J'atteste que le document qui précède est une copie certifiée conforme du procès-verbal approuvé de la réunion du Conseil d'intendance tenue le 7 mars 2013.

---

Secrétaire

---

Date

Pièce jointe

(traduction)

NOUVELLE-ÉCOSSE

**Agriculture  
Cabinet du ministre**

---

C.P. 2223 Halifax (Nouvelle-Écosse) Canada B3J 3C4 – Téléphone 902-424-4388 Fax 902 424-0698/0699 – [www.gov.ns.ca](http://www.gov.ns.ca)

---

Le 18 février 2013

N/Réf. : M163

Madame Naomi Blanchard et Monsieur Claude DeGrâce  
Coprésidents  
Site du patrimoine mondial du Paysage de Grand-Pré  
À l'attention de l'ADR de Kings  
35, rue Webster  
Kentville (Nouvelle-Écosse) B4N 1H4

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre d'appui, dans laquelle vous demandez que des mesures soient prises sans tarder pour régler le problème d'érosion côtière dans le marais de Grand-Pré, constaté à la fin de 2012 et au début de 2013. Le ministère de l'Agriculture a pour mandat d'assurer la protection des terres agricoles de la Nouvelle-Écosse, et de ce fait, remercie le Conseil d'intendance de lui avoir envoyé une lettre à ce sujet.

Vous savez sans doute déjà que le personnel du Ministère a effectué des réparations d'urgence le 8 février 2013. Ces travaux se fondaient sur les recommandations suivantes de l'Ingénieur du Ministère :

- *Enrochement sur une largeur de 210 pieds du front de l'actuel bas de plage, soit suffisamment pour protéger le bas de plage sans imposer de poids additionnel au littoral, ce qui pourrait donner lieu à un éboulement.*
- *Le personnel de la Protection des terres du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse surveillera les incidences de l'enrochement tout au long de l'hiver.*
- *Le personnel de la Protection des terres du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse surveillera l'évolution des 340 pieds de bas de plage non protégé tout au long de l'hiver.*
- *Le personnel de la Protection des terres du ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse demandera à l'Ingénieur du Ministère d'effectuer d'autres évaluations si une érosion importante additionnelle du bas de plage se produit dans cette zone.*

Le Ministère reconnaît et respecte la valeur culturelle de la désignation de site du patrimoine mondial de l'UNESCO. Au cours du processus de mise en candidature/de désignation, le personnel du Ministère a réitéré à maintes reprises l'intention du Ministère de continuer à s'acquitter de son mandat à l'échelle provinciale quant à l'entretien et à la réparation des digues ainsi qu'à la protection du marais de Grand-Pré. La désignation par l'UNESCO n'a pas influé, et n'influe pas, sur la façon dont le Ministère s'acquitte de son mandat.

Dans le cadre du processus de mise en candidature, les représentants de l'UNESCO ont évalué l'*Agricultural Marshland Conservation Act* de la Nouvelle-Écosse (loi habilitante de notre ministère). Ils ont eu l'occasion de

se prononcer sur la façon dont la province assure la protection des terres endiguées. Or, ils n'ont formulé aucune recommandation à cet égard. Voilà qui témoigne du bien-fondé de l'autorité législative du Ministère de régler les problèmes courants d'érosion côtière dans les marais relevant d'un organisme constitué, comme il l'a toujours fait depuis l'adoption de la loi.

Maints travaux d'entretien courant ont été effectués dans le marais de Grand-Pré depuis janvier 2011, après l'adoption du protocole d'entente. Le Ministère n'estime pas que ces travaux, y compris les plus récents travaux de la semaine dernière, répondent au but de l'article 6.6.8 du protocole d'entente. L'épisode récent d'érosion n'a rien d'exceptionnel, s'agissant des travaux de réparation courants effectués par le personnel de la Protection des terres du Ministère. Cette situation n'a pas de nouvelles répercussions sur le site du patrimoine mondial.

Je vous remercie d'avoir joint à votre lettre le *Plan de suivi des changements côtiers du Paysage de Grand-Pré*. Le Ministère reconnaît que les renseignements recueillis dans le cadre de son programme de suivi pourraient être utiles à la Municipalité, qui, d'après le document, est chargée d'assurer la surveillance du programme. Tout en respectant la structure du Conseil d'intendance, le Ministère est impatient de collaborer à l'orientation du plan de suivi.

Je vous invite à communiquer avec Mme Karen Wong-Petrie, gestionnaire régionale p.i. du Service-conseil et des Relations avec le public, au 902-679-6011 si vous avez d'autres questions ou préoccupations.

Recevez, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Le ministre,

John MacDonell

c.c. K. Wong-Petrie, gestionnaire régionale p.i. du Service-conseil et des Relations avec le public  
Grand Pré Marsh Body  
Agence Parcs Canada  
Environnement Canada – Service canadien de la faune  
Délégation du Canada au comité du patrimoine mondial  
Conseil d'administration, Conseil d'intendance du Paysage de Grand-Pré